

G- CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

1/ PRIX

Nos conditions indiquent précisément pour chaque voyage ou séjour le prix des prestations forfaitairement proposées. Ce prix ne comprend pas tous les services antérieurs à l'enregistrement à l'aéroport de départ ou postérieurs au retour à l'aéroport. Le prix forfaitaire des voyages ou séjours est fixé en fonction de leur durée exacte. Sont inclus dans la durée : le jour de départ (à partir de l'heure de convocation) et le jour de retour (jusqu'à l'heure d'arrivée). Si, en raison de modifications d'horaires imposés par les compagnies aériennes, la première ou la dernière journée se trouvait écourtée, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. Les prix varient notamment selon la période d'exécution du voyage et selon le nombre de participants. D'une façon générale, l'attention du client est attirée sur le fait que les prix mentionnés ont été établis en fonction des conditions économiques du moment. Toute modification de ces conditions économiques est donc de nature à entraîner une modification des prix (cf. § 6/ Révision de prix).

2/ CONDITIONS DE REGLEMENT ET D'INSCRIPTION AUX UNIVERSITES

Premier acompte : 30% du Total Général du Voyage

Deuxième acompte : 30% du Total Général du Voyage avant le **31 mars 2019**

Pour les personnes s'inscrivant après le 31 mars et avant le 10 septembre, l'acompte à l'inscription pour réservation ferme correspondra au total des 1^{er} et 2^{ème} acomptes.

Solde à la convenance du client et au plus tard le 10 septembre 2019. A partir du 10 septembre 2019, l'intégralité du voyage sera demandée à l'inscription.

3/ MODIFICATIONS / ANNULLATION TOTALE

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation.

Frais de modifications des prestations :

Toute modification du fait du participant entre l'inscription et son départ implique la perception par l'agence des frais de dossier minimum d'un montant de 100€ et pourront être réévalués en fonction de la date de la modification.

Frais d'annulation/résolution du contrat :

Toutefois le participant a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat par écrit moyennant le paiement des frais suivants (par dossier, sur le prix total du voyage) :

En cas d'annulation par le participant, celui-ci versera à Carib Congrès les dédits égaux aux pourcentages suivants des prix du total général du voyage hors assurance :

ANNULATION TOTALE	Pourcentage du Total Général du Voyage Hors Assurance (TOTAL D)
Jusqu'à 180 jours avant le départ	100 € par dossier (Frais de gestion non remboursable par l'assurance)
Du 179 ^{ème} au 120 ^{ème} jour	30%
Du 119 ^{ème} jour au 45 ^{ème} jour	60%
Du 44 ^{ème} jour au jour du départ	100%

Possibilité de prise en charge des frais d'annulation par l'assurance optionnelle (cf § E), avec franchise (cf Conditions Générales de Ventes disponibles et téléchargeables sur le site www.fnhpa-universites2019.fr).

4/ ASSURANCE

Contrat et numéro de police de l'assurance MULTIRISQUES transmis au participant par email.

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette assurance dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des garanties dans les conditions générales de vente disponibles et téléchargeables sur le site www.fnhpa-universites2019.fr. Le client a indiqué dans le § E s'il accepte ou s'il refuse, l'assurance optionnelle proposée.

5/ INFORMATIONS

En raison des aléas toujours possibles dans les voyages, en particulier à l'étranger, les participants sont avertis que ce qui est écrit constitue la règle, mais qu'ils peuvent constater ou subir des exceptions dont nous les prions par avance de nous excuser. Les fêtes tant civiles que religieuses, les grèves et les manifestations dans les pays visités sont susceptibles d'entraîner des modifications dans les visites ou les excursions : l'organisation ne peut en être tenue pour responsable, de même que pour les éventuels changements d'horaires, imposés par les compagnies aériennes (qui ne peuvent en aucun cas représenter une cause d'annulation valable). Les choix des hôtels et des itinéraires des ateliers mentionnés ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. Les chambres individuelles sont souvent moins bien situées et plus petites que les chambres doubles, bien que plus chères. D'autre part, en cas d'annulation de l'une des personnes d'une chambre double, l'autre personne devra s'acquitter du supplément individuel facturé par l'hôtel choisi.

6/ REVISION DE PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 30 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :

Redevances et taxes connues au 31/08/2018 : 370 €

Pour toute hausse supérieure à 8% du prix du forfait, vous recevrez une nouvelle proposition tarifaire (Pdf) avec le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

Minimum de participants : Ces Universités ne se tiendront que si elles regroupent un minimum de 500 participants au 1^{er} Mai 2019, la réalisation de ses ateliers nécessite également un minimum de 20 participants par atelier. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, une augmentation du forfait sera proposée aux participants qui pourront accepter ou refuser cette nouvelle proposition tarifaire. Le participant sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

7/ CESSIION DE CONTRAT TOTALE OU PARTIELLE

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet (billets d'avion déjà émis...) et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous sont communiqués. Les frais de cession vous seront communiqués et seront amenés à évoluer en fonction de la date de la cession avant le départ, ils seront au minimum 50€ par personne (frais gestion agence).

8/ PERSONNES A MOBILITE REDUITE :

La réglementation, la disponibilité et les normes d'accessibilité dans les différents pays (hors Europe) peuvent différer, nous conseillons aux personnes nécessitant une assistance de se rapprocher de notre agence afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires.

9/ SIGNATURE

Je soussigné (nom, prénom) agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres voyageurs inscrits, certifie avoir pris connaissance sur le site www.fnhpa-universites2019.fr avant la conclusion du présent contrat : du formulaire d'information pour des contrats de voyage à forfait (Annexe 1) et des conditions particulières de vente de voyages (Annexe 2), de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, et des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs à consulter régulièrement jusqu'au départ, de la brochure, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites sur le site www.fnhpa-universites2019.fr.

Fait à	Le	CACHET DE L'ENTREPRISE :
SIGNATURE :		

Prévoyez de garder une copie de ce bulletin d'inscription avant de le poster accompagné de votre règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION aux UNIVERSITES F.N.H.P.A. 2019 A renvoyer à : CARIB CONGRES 3, rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS PERRET Tél : 01 55 70 23 00 Fax : 01 55 70 23 01 E- mail : fnhpa2019@caribcongres.com
--

UN BULLETIN D'INSCRIPTION PAR CHAMBRE à remplir EN LETTRES MAJUSCULES

IMPERATIF : Les NOMS et PRENOMS indiqués doivent être IDENTIQUES à ceux du passeport utilisé lors du voyage et la date de naissance doit être mentionnée.

INFORMATIONS IMPORTANTES	Référence personne	NOM	PRENOMS	Date de Naissance
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes dans les chambres et Suites : Toutes les catégories peuvent être réservées en Single, sauf « Les Bonnes Affaires » Les catégories Club 28m² et Supérieure permettent d'accueillir 1 enfant de moins de 5 ans en plus de 2 personnes payant le tarif adulte. Les catégories Club Salon, et Suite permettent d'accueillir 1 enfant de moins de 18 ans en plus de 2 personnes payant le tarif Adultes La catégorie De Luxe permet d'accueillir 1 enfant de moins de 13 ans en plus de 2 personnes payant le tarif Adultes La catégorie De Luxe Duplex permet d'accueillir 3 ou 4 adultes : Tarif sur demande Tarifification Enfant : vous parviendra sur demande (sauf pour la catégorie « Bonnes Affaires ») 	1/			
	2/			

Nom de votre camping (ou de votre société si vous êtes exposant) :

Adresse de facturation professionnelle	Adresse d'envoi des documents de voyage (si différente)
.....
Code Postal Ville	Code Postal Ville

Tél. Fixe : Mobile 1/ : Mobile 2/ :

E- mail (OBLIGATOIRE) :

@

DROIT D'INSCRIPTION AUX UNIVERSITES (A régler par chèque à l'ordre de « FNHPA »)

CAMPING ADHERENT FNHPA : Offert CAMPING NON ADHERENT FNHPA : 170 € HT soit **204 € TTC** par personne

ANCIEN ADHERENT FNHPA : 50 € HT soit **60 € TTC** par chambre AMIS ADHERENT FNHPA : 100 € HT soit **120 € TTC** par chambre

EXPOSANT : Inscription au Workshop obligatoire (Tarif dans dossier Workshop)

A – LES UNIVERSITES FNHPA 2019 au CLUB MED La Pointe aux Canonniers – Ile MAURICE

Cocher les cases correspondant à vos choix

* Dans une même chambre, le tarif Adulte est obligatoirement appliqué aux personnes référencées 1/ et 2/ même si l'une d'entre elles est un enfant entre 5 et 17 ans

** Ex de Référence Tarif : **CJ-7** = Catégorie **Club 28m² Vue Jardin 7 nuits** **CSM-8** = Catégorie **Club Salon Vue Mer 8 nuits**

Prix et Références pages 12 à 17 de la brochure « UNIVERSITES FNHPA 2019 » et sur www.fnhpa-universites2019.fr									
Catégorie CHAMBRE	Référence des Personnes occupant la chambre	Nombre de nuits au Club Med La Pointe aux Canonniers	Référence TARIF ** et souhait Rch ou étage	Configuration Literie			Nombre de Personnes ADULTES	Prix unitaire par Personne * <small>Hors Taxes Aéroports et Surcharge Carburant</small>	TOTAL A
				Double	Twin (2 lits)	Single			
<input type="checkbox"/> BONNES AFFAIRES (COMPLET)	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 14 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/	x € = €	
<input type="checkbox"/> CLUB 28 m² <input type="checkbox"/> Vue Jardin (COMPLET) <input type="checkbox"/> Vue Mer	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 14 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x € = €	
<input type="checkbox"/> CLUB SALON 31m² <input type="checkbox"/> Vue Jardin <input type="checkbox"/> Vue Mer	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 14 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x € = €	
<input type="checkbox"/> SUPERIEURE 31m²	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 8,9 et 14 (COMPLET) <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x € = €	
<input type="checkbox"/> DE LUXE 43 m²	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9 et 14 (COMPLET) <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x € = €	
<input type="checkbox"/> SUITE 62 m² (COMPLET)	1/ <input type="checkbox"/> 2/ <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 14 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rez Chaussée <input type="checkbox"/> Etage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x € = €	

OBLIGATOIRE : En cas d'indisponibilité dans la référence choisie, merci d'indiquer votre 2^{ème} choix :

Catégorie CHAMBRE : Référence Tarif Nombre de Nuits :

B – AERIEN Forfait UNIVERSITES 2019 - TAXES D'AEROPORTS - SURCHARGE CARBURANT

Les prix des FORFAITS UNIVERSITES sont calculés avec des tarifs aériens de l'hiver 2018.

Ils pourront être réévalués par les compagnies aériennes. Ils sont indiqués Hors Taxes d'Aéroports et Surcharge Carburant.

Le montant par personne des taxes (aéroports et surcharge carburant) pour les vols PARIS/MAURICE/PARIS indiqué ci-dessous est celui de l'hiver 2018 ; il est donné à titre indicatif et est susceptible de modification par les compagnies aériennes.

Le montant des taxes exigibles sera dans tous les cas celui en vigueur à l'émission du titre de transport, celle-ci n'intervenant qu'après paiement de l'intégralité du montant total du voyage.

TAXES OBLIGATOIRES (susceptibles de modifications)	Montant des taxes par personne	Nombre de Personnes	TOTAL B
B- TOTAL TAXES (en vigueur au 31 août 2018)	370 €	X	=.....€

PRE-POST ACHEMINEMENTS PROVINCE/PARIS/PROVINCE :

1. Les plans de transports et les tarifs Hiver 2019 n'étant pas encore publiés par les compagnies aériennes, les propositions de pré-post acheminements seront communiquées ultérieurement. Ils ne seront possibles en avion à des tarifs préférentiels que si les vols internationaux sont effectués sur Air France et/ou Air Mauritius. Possibilité de départ de Lyon ou Nice avec Emirates (Nous interroger)

2. **Demande de tarification de pré- post acheminements aériens :**

AEROPORT DE DEPART CHOISI en province : **Nombre de personnes :**

SURCLASSEMENT AERIEN :

Les prix des forfaits UNIVERSITES 2019 étant établis sur des tarifs aériens « Groupes », les suppléments applicables seront supérieurs aux suppléments de surclassement par rapport aux tarifs publics individuels.

Demande de surclassement : ALLER : Premium Business RETOUR : Premium Business **Nombre de personnes :** ...

C – ATELIERS Pré ou Post – Universités (prix basés sur un minimum de 20 personnes par atelier)

Les prix des ATELIERS sont calculés avec des tarifs aériens estimés pour l'hiver 2019.

Ils sont indiqués Taxes d'Aéroports et Surcharge Carburant incluses. Ils pourront être réévalués par les compagnies aériennes.

Prix et Références des Ateliers pages 22 à 29 de la brochure et sur www.fnhpa-universites2019.fr

Date de départ de Paris	Nbre total de Nuits sur place	DETAIL DU SEJOUR TOTAL dans l'ordre des destinations Nom de destination suivi du nombre de nuits correspondant Cocher la case correspondant à votre choix	REFERENCE de la formule choisie	Prix par personne de l'ATELIER (hors Club Med)		Nombre De Personnes	TOTAL C
				1/2 Double	Single		
Samedi 23 Nov.	13	<input type="checkbox"/> Autotour La Réunion (6) + Universités	AUTO-PRE	<input type="checkbox"/>	/	x 2	= €
	13	<input type="checkbox"/> Hôtel Le Récif *** (6) + Universités	RUN-PRE	<input type="checkbox"/>		x	= €
Dimanche 24 Nov.	12	<input type="checkbox"/> Afrique Australe (5) + Universités	AUS-PRE	<input type="checkbox"/>		x	= €
Lundi 25 Nov.	12	<input type="checkbox"/> Afrique du Sud (5) + Universités	CAP-PRE	<input type="checkbox"/>		x	= €
Mercredi 27 Nov.	10	<input type="checkbox"/> Dubaï (3) + Universités	DUB-PRE	<input type="checkbox"/>		x	= €
Vendredi 29 Nov.	13	<input type="checkbox"/> Universités + Seychelles (6)	SEY-POST	<input type="checkbox"/>		x	= €

D - RECAPITULATIF DE VOTRE VOYAGE HORS ASSURANCE

RECAPITULATIF du TOTAL GENERAL DU VOYAGE Hors Assurance	
FORFAIT UNIVERSITES : TOTAL A€
TAXES OBLIGATOIRES : TOTAL B	+.....€
ATELIER Pré ou Post Taxes incluses : TOTAL C	+.....€
TOTAL D : TOTAL GENERAL DU VOYAGE Hors Assurance	=.....€

E – ASSURANCE OPTIONNELLE : MULTIRISQUES- Paragraphe à remplir impérativement

Assurance « MULTIRISQUES » proposée. La souscription de l'assurance vaut pour acceptation des conditions générales de ventes de l'assurance : à consulter sur www.fnhpa-universites2019.fr - Plafond de Garantie : 16 000 €

E : L'Assurance « MULTIRISQUES »

Inclut entre autres les garanties complémentaires suivantes :

- Annulation de voyage (maladie, attentat, faillite de la compagnie aérienne, grève du personnel de la compagnie aérienne...)
- Vol manqué
- Retard aérien > 4 heures
- Bagages et effets personnels
- Interruption de séjour
- Individuelle accident de voyage
- Responsabilité civile vie privée à l'étranger
- Retour impossible
- Assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure
- Retour anticipé
- Assistance en cas de décès

Assureur : APRIL International

Assurance E MULTIRISQUES : REFUSEE ACCEPTEE

Signature :

PRIX ASSURANCE MULTIRISQUES

Le prix de l'assurance Multirisques dépend du montant total du voyage TTC par personne

Montant total du voyage TTC par personne Hors Assurance	Prix par personne
De 2 001 € à 4 000 €	92 €
De 4 001 € à 16 000 €	5% du prix total du voyage par personne

Montant Assurance E par personne (selon tableau ci-dessus) :

Nombre de personnes assurées X

TOTAL E = €

(à reporter dans le récapitulatif général ci-dessous)

Nom/Prénom des personnes assurées :

1/

2/

F - RECAPITULATIF GENERAL ET MODALITES DE REGLEMENT

RECAPITULATIF GENERAL	TOTAL GENERAL DU VOYAGE Hors Assurance : TOTAL D€
	ASSURANCE OPTIONNELLE : TOTAL E	+
	TOTAL GENERAL DU VOYAGE AVEC ASSURANCE	=

MODALITES DE REGLEMENT	Date limite de règlement	Montant
1^{er} Acompte	A l'inscription, pour réservation ferme	30% du Total Général du Voyage avec Assurance
2^{ème} Acompte	Au plus tard le 31 mars 2019	30% du Total Général du Voyage avec Assurance
SOLDE	Au plus tard le 15 septembre 2019	40% du Total Général du Voyage avec Assurance
REGLEMENT 1^{er} Acompte : €	<input type="checkbox"/> par Chèque (à l'ordre de « CARIB CONGRES ») <input type="checkbox"/> par Virement IBAN FR76 1010 7003 8000 7308 0060 814 BREDFRPP	<input type="checkbox"/> par Carte Bancaire (Visa/Mastercard uniquement) N° _____ Expire fin __ / __ Crypto ____ Signature :
<i>J'autorise CARIB CONGRES à utiliser cette carte bancaire pour le règlement :</i> du 2 ^{ème} acompte : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> <i>et du solde : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></i>		Signature :

EN CAS D'INSCRIPTION :

- Après le 31 mars 2019, l'acompte à l'inscription sera de 60% du Total Général du Voyage
- Après le 10 septembre 2019, l'acompte à l'inscription sera de 100% du Total Général du Voyage

- Je réglerai le solde de ma réservation au plus tard le 10 septembre 2019 sur présentation de facture **pro forma**.
- J'ai pris bonne note que l'émission des billets d'avion ne pourra intervenir qu'après paiement de l'intégralité de la facture **pro forma** qui me sera présentée, ce qui déterminera le montant des taxes aéroport et surcharge carburant exigibles.
- La facture définitive acquittée me parviendra au retour du voyage